



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

De la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue à huis clos au lieu ordinaire des délibérations le 18 juillet 2020 à 10h00 par voie de visioconférence en utilisant l'audio, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents à cette visioconférence, chacune de ses personnes s'étant identifiée individuellement, et forment le quorum : monsieur Jean-Philippe Martin, maire, les conseillers Jean-Pierre Lavoie, Denis Desautels, Daniel Kempa, Ginette Lynch, Jacques Hébert et Christiane Légaré et également, Me Katia Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière et Me Nathalie Paquet, adjointe de direction.

Dépôt du projet d'un règlement numéro 438-20-01 pour l'augmentation du Fonds de roulement

205-07-2020 CONSIDÉRANT le résultat des états financiers pour l'année 2019;

Le vote est demandé sur la résolution proposée :

Pour : 4

Contre : 2

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, et résolu à la majorité des membres présents:

QUE le conseil municipal accepte le dépôt du projet de Règlement numéro 438-20-01 décrétant l'augmentation du fonds de roulement d'un montant de 300 000,00 \$ par l'affectation du surplus tel que reproduit ci-dessous :

RÈGLEMENT 438-20-01

VISANT À :

DÉCRÉTER L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT D'UN MONTANT DE 300 000 \$ PAR L'AFFECTION DE SURPLUS

Le Conseil municipal de Val-des-Lacs décrète ce qui suit :

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-des-Lacs désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1094 du Code municipal du Québec;



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

De la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue à huis clos au lieu ordinaire des délibérations le 18 juillet 2020 à 10h00 par voie de visioconférence en utilisant l'audio, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents à cette visioconférence, chacune de ses personnes s'étant identifiée individuellement, et forment le quorum : monsieur Jean-Philippe Martin, maire, les conseillers Jean-Pierre Lavoie, Denis Desautels, Daniel Kempa, Ginette Lynch, Jacques Hébert et Christiane Légaré et également, Me Katia Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière et Me Nathalie Paquet, adjointe de direction.

ATTENDU QUE la Municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 556 000,00 \$, soit 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité possède déjà un fonds de roulement au montant de 229 427,00 \$;

ATTENDU QUE que la municipalité désire augmenter ce fonds de roulement d'un montant de 300 000,00 \$;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU' un avis de motion a été dûment donné lors de la séance régulière du conseil tenue le 18 juillet 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par ____, conseiller, appuyé par ____, conseiller et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 438-20-01 soit adopté et qu'il soit statué et décrété de ce qui suit, à savoir :



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

De la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue à huis clos au lieu ordinaire des délibérations le 18 juillet 2020 à 10h00 par voie de visioconférence en utilisant l'audio, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents à cette visioconférence, chacune de ses personnes s'étant identifiée individuellement, et forment le quorum : monsieur Jean-Philippe Martin, maire, les conseillers Jean-Pierre Lavoie, Denis Desautels, Daniel Kempa, Ginette Lynch, Jacques Hébert et Christiane Légaré et également, Me Katia Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière et Me Nathalie Paquet, adjointe de direction.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à augmenter son fonds de roulement d'un montant de 300 000,00\$ provenant du surplus.

ARTICLE 3

À cette fin, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 300 000,00 \$ sur une période n'excédant pas 10 ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

De la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue à huis clos au lieu ordinaire des délibérations le 18 juillet 2020 à 10h00 par voie de visioconférence en utilisant l'audio, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents à cette visioconférence, chacune de ses personnes s'étant identifiée individuellement, et forment le quorum : monsieur Jean-Philippe Martin, maire, les conseillers Jean-Pierre Lavoie, Denis Desautels, Daniel Kempa, Ginette Lynch, Jacques Hébert et Christiane Légaré et également, Me Katia Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière et Me Nathalie Paquet, adjointe de direction.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Certifiée conforme

Le 20 juillet 2020

Me Katia Morin, notaire
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Prenez note que le procès-verbal contenant la présente résolution n'a pas été ratifié par le conseil municipal.